

Temps imparti 120 minutes
Points max. 60 points

Révision

Exercice 1 : indépendance

(5 points)

Les questions suivantes sont à traiter indépendamment des autres exercices et sont par ailleurs sans rapport avec les autres questions.

Exposé de la situation pour l'exercice 1

Votre assistant réviseur Giovanni Zagaria examine différentes questions en rapport avec l'indépendance. Prière de résoudre les différents exercices – indépendants les uns des autres – figurant ci-après.

Il s'agit en particulier des questions suivantes :

- L'indépendance de l'organe de révision dans le cadre de la fourniture de la prestation d'audit est-elle ou non affectée ?
- Pour quelle raison l'indépendance est-elle ou non affectée ?

Exercice 1.1)

(1 point)

Vous procédez au contrôle restreint de la société Partnerhans SA en qualité de réviseur/révisseuse responsable. Partnerhans SA a accordé un prêt à votre société de révision pour la construction d'un complexe de bureaux. Vous connaissez tous les administrateurs de la société Partnerhans SA, car ils font partie du club de football du village.

L'indépendance dans le cadre de l'exécution du contrôle restreint est-elle affectée du fait de la situation exposée ?

Oui Non

Justification :

Exercice 1.2)

(1 point)

Vous êtes réviseur/révisseuse responsable de Träger Gruppe SA, dont le siège est à Bâle. Träger Gruppe SA détient essentiellement des sociétés à l'étranger et une seule filiale en Suisse. Vous procédez au contrôle des comptes annuels consolidés de Träger Gruppe SA conformément aux directives légales. La filiale en Suisse a pour raison sociale Träger ABC SARL. Son siège est à Reinach. Conformément à l'actuel extrait du registre du commerce, elle a choisi l'opting out et n'est donc pas révisée.

L'indépendance est-elle affectée si, en qualité de réviseur des comptes consolidés de Träger Gruppe SA, vous tenez la comptabilité de Träger ABC SARL ?

- Oui Non

Justification :

Exercice 1.3) (1 point)

Vous êtes réviseur/révisseuse responsable sur mandat de Telecomp SA. Votre associé tient la comptabilité de ce mandant (situation dite de double mandat). Pour un autre client, votre associé est réviseur responsable tandis que vous, vous êtes responsable de la comptabilité. Votre associé et vous-même disposez de toutes les autorisations requises.

L'indépendance dans le cadre de l'exécution du contrôle restreint est-elle affectée du fait de la situation exposée ?

- Oui Non

Justification :

Exercice 1.4) (1 point)

Votre père est propriétaire de la société Taleucht SARL et souhaite transformer cette dernière en une société anonyme. Votre père assure la tenue de l'ensemble de la comptabilité et souhaite vous confier le contrôle de la transformation de la SARL en SA. Vous-même êtes réviseur/révisseuse responsable au sein de Fortuna Revisions SA.

En raison de la situation exposée, votre indépendance est-elle affectée dans le cadre de votre mission de contrôle de la transformation de la SARL en SA ?

- Oui Non

Justification :

Exercice 1.5)

(1 point)

À l'avenir, le client Karnas SA, dont vous êtes l'auditeur, souhaite réaliser des économies de coûts. À cette fin, Karnas SA opte pour un changement d'adresse, à savoir : c/o siège de votre fiduciaire.

L'indépendance dans le cadre de l'exécution du contrôle restreint est-elle affectée du fait de la situation exposée ?

- Oui Non

Justification :

Exercice 2 : planification et exécution de l'audit (19 points)

Les questions suivantes sont à traiter indépendamment des autres exercices et sont par ailleurs sans rapport avec les autres questions.

Exercice 2.1) (6 points)

Dans le cadre de la planification de l'audit, c'est entre autres le caractère significatif qui détermine si une procédure d'audit détaillée doit être ou non entreprise pour une position donnée.

Expliquez les notions suivantes à votre assistant réviseur et donnez un exemple chiffré concret. Expliquez par ailleurs comment utiliser correctement les différents termes dans le cadre de l'exécution de l'audit. Pour votre exemple chiffré, partez d'un caractère essentiel / significatif global (seuil de signification) de CHF 30 000.

- L'erreur tolérable (seuil de planification)
- Seuil de non-détection

L'erreur tolérable (seuil de planification)

Explication :

Exemple chiffré :

Application et importance du seuil de planification (l'erreur tolérable) dans l'exécution de l'audit :

Seuil de non-détection

Explication :

Exemple chiffré :

Application et importance du seuil de non-détection dans l'exécution de l'audit :

Expliquez la différence entre le caractère significatif quantitatif et le caractère significatif qualitatif, et donnez un exemple pour chacun d'eux :

Exercice 2.2)

(3 points)

Établissez le programme de contrôle des liquidités. Définissez deux objectifs de contrôle sur la base des chiffres disponibles et citez deux actes de contrôle pour chaque objectif.

Actifs circulants		
Liquidités	2014	Année précédente
Avoirs en banque	85 746,08	33 521,78
	85 746,08	33 521,78

Objectifs du contrôle :

1.

2.

Actes de contrôle concernant l'objectif 1 :

1.

2.

Actes de contrôle concernant l'objectif 2 :

1.

2.

Exercice 2.3)

(3,5 points)

Dans le cadre de vos actes de contrôle, la liste des réserves latentes vous est remise par votre client. Ce dernier vous fournit par ailleurs diverses informations à traiter. Suite à cet entretien, vous savez entre autres que

- les réserves de cotisations d'employeur ont été activées dans le bilan à hauteur d'un montant de CHF 142 893,30 (année précédente : CHF 140 893,30).
- concernant les engagements résultant de livraisons et de prestations figurant dans la liste des réserves latentes, il s'agit de factures fournisseurs fictives portées en compte.
- les provisions de garantie ont été constituées selon les normes fiscales et s'élèvent à CHF 30 000,00 tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent.
- le ducroire de CHF 23 300,00 correspond à des mesures d'optimisation fiscale, les pertes sur débiteurs actuelles s'élèvent à CHF 0,00. Le ducroire n'a pas été ajusté au cours de l'exercice sous revue.
- concernant les titres, il s'agit de participations à une entreprise cotée en Bourse. La valeur d'acquisition s'élevait à CHF 100 000,00, la valeur de marché au jour de référence du bilan est de CHF 136 044,85, la valeur comptable, de CHF 85 000,00.

Position du bilan	Réserves latentes - Exercice sous revue	Réserves latentes - Exercice précédent	Variation
Ducroire	23 300,00	23 300,00	0,00
Titres	36 044,85	45 670,95	-9 626,10
Provision de garantie	30 000,00	30 000,00	0,00
Réserves de cotisations d'employeur	142 893,30	140 893,30	2 000,00
Engagements résultant de livraisons et prestations	15 000,00	0,00	15 000,00

Cette liste doit faire l'objet d'un examen critique de votre part.

Compte tenu de la situation de départ exposée, évaluez si les différentes positions sont (oui) ou non (non) affichées correctement dans la liste des réserves latentes. La liste des réserves latentes a été établie pour permettre l'évaluation de la dissolution nette des réserves latentes dans l'annexe aux comptes annuels.

Ducroire Oui Non

En cas de réponse négative, valeur correcte dans la liste des réserves latentes _____

Titres Oui Non

En cas de réponse négative, valeur correcte dans la liste des réserves latentes _____

Provision de garantie Oui Non

En cas de réponse négative, valeur correcte dans la liste des réserves latentes _____

Réserves de cotisations d'employeur Oui Non

En cas de réponse négative, valeur correcte dans la liste des réserves latentes _____

Engagements résultant de livraisons et de prestations Oui Non

En cas de réponse négative, valeur correcte dans la liste des réserves latentes _____

Exercice 2.4)

(4 points)

Complétez le texte suivant en reportant correctement les numéros des notions appropriées. Chaque notion ne peut être mentionnée qu'une seule fois.

1. Rapport
2. Poursuite de l'exploitation
3. Exécution de l'audit
4. Acceptation du mandat
5. Déclaration d'intégralité
6. Dossiers permanents
7. Évaluation des risques
8. Étendue de l'audit

En règle générale, _____ est daté/e et signé/e après _____ . Si des membres importants de la direction de l'entreprise quittent celle-ci, des actes de contrôle supplémentaires devront être réalisés concernant _____ , et ce avant _____ . En général, _____ représente le début de la collaboration. Si _____ est limité/e illégalement, le mandat doit être refusé. L'acquisition d'informations sur l'entreprise fait partie _____ . Les contrats importants doivent être documentés dans le cadre _____ .

Exercice 2.5)

(2,5 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante.

	Affirmations	pertinentes / correctes	Non pertinentes / erronées
a)	Le bilan intermédiaire d'une société comptant 12 collaborateurs à temps plein en moyenne annuelle doit, en cas de surendettement, être contrôlé par l'organe de révision enregistré.		
b)	Un retrait anticipé de l'organe de révision doit être déclaré dans l'annexe aux comptes annuels.		
c)	Dans une entreprise individuelle comprenant moins de 10 collaborateurs, il peut être procédé à un contrôle restreint.		
d)	Si le conseil d'administration enfreint le règlement d'organisation, il existe une obligation de mention contraignante.		
e)	Dans le cas du contrôle restreint, une confirmation de mandat n'est pas explicitement exigée.		

Exercice 3 : système de contrôle interne (SCI) (13 points)

Les questions suivantes sont à traiter indépendamment des autres exercices et sont par ailleurs sans rapport avec les autres questions.

Exercice 3.1) (5 points)

Votre entreprise de révision effectue le contrôle ordinaire de la société Nutasa SA. Vous êtes assistant et recevez une liste de votre supérieur hiérarchique afin de documenter le SCI de Nutasa SA. Il s'agit d'un nouveau client, vous ne connaissez donc pas encore tous les aspects du SCI.

Sur la base de la liste figurant ci-après, citez quelques aspects auxquels vous allez réfléchir ou que vous allez prendre en considération pour obtenir les informations requises de la part de votre client pendant vos actes de contrôle.

Pour chaque point de la liste, citez deux de ces aspects.

Points de la liste	Vos idées les concernant
Environnement de contrôle	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="608 1010 1347 1249">• _____ _____ _____ _____ <li data-bbox="608 1339 1347 1579">• _____ _____ _____ _____
Évaluation du risque	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="608 1749 1347 1989">• _____ _____ _____ _____

	<ul style="list-style-type: none">• _____ _____ _____ _____ _____
Systèmes d'information importants pour la présentation des comptes, processus de l'entreprise y relatifs et communication	<ul style="list-style-type: none">• _____ _____ _____ _____ _____• _____ _____ _____ _____ _____
Activités de contrôle	<ul style="list-style-type: none">• _____ _____ _____ _____ _____• _____ _____ _____ _____ _____

Surveillance des contrôles	<ul style="list-style-type: none">• _____ _____ _____ _____ _____ • _____ _____ _____ _____ _____
----------------------------	--

Exercice 3.2)

(2 points)

Pour la vérification des comptes annuels de la société Nutasa SA, vous souhaitez vous appuyer sur le SCI. Dans quelle mesure les actes de contrôle concernant l'effectivité du SCI, et le contrôle du SCI conformément au CO 728a, al.1, chiffre 3 se différencient-ils ?

Réponse :

Exercice 3.3)

(3 points)

Pour l'audit de la société Nutasa SA, vous vous appuyez sur le SCI. En conséquence, un auditeur IT interne a entre autres vérifié le concept des autorisations, ainsi que sa mise en place au sein de Nutasa SA.

Lors de ses vérifications, l'auditeur IT a constaté diverses irrégularités qu'il vous communique dans une note. Évaluez ces irrégularités et déterminez le risque qu'elles représentent pour vous en votre qualité de réviseur (catégorie : risques pour l'audit). Faites par ailleurs une recommandation à l'entreprise sur la manière dont ces irrégularités peuvent être éliminées (catégorie : recommandations), pour autant qu'elles constituent un risque. Vos réponses doivent être classées dans les catégories suivantes :

- Risques pour l'audit
- Recommandations

Extrait de la note IT :

CFO

Le CFO Lorenz Huber (User « lhuber ») détient des droits d'administrateur complets pour pouvoir intervenir dans le système en cas d'urgence. Il n'existe pas de processus documentant de telles interventions.

Sauvegarde

La sauvegarde des données financières (comptabilité, ERP et Management Information System) ne s'effectue pas toujours correctement (interruption en raison d'erreurs système inconnues). Il n'existe pas de sauvegarde pour juin 2015, juillet 2015 et août 2015.

Logiciel / développements

Pour la comptabilité financière, Nutasa SA utilise Abacus, qui est rattaché à un logiciel de stockage standard. Il n'existe pas de programmations spéciales entre le logiciel de stockage et Abacus. Il n'existe pas de procès pour les développements de programmes ni pour les adaptations de programmes et de bases de données !

Exercice 3.4)

(3 points)

Citez trois exemples de contrôles s'effectuant à l'échelle de l'entreprise :

Exercice 4 : rapports

(12 points)

Les questions suivantes sont à traiter indépendamment des autres exercices et sont par ailleurs sans rapport avec les autres questions.

Exercice 4.1)

(5,5 points)

Exposé de la situation de Laser Patent SA :

La société Laser Patent SA a été fondée par Messieurs Bärtschi et Vick au cours de l'exercice 2012 et se trouve depuis en phase de développement. Son objectif est de faire breveter les lasers développés par la société sœur Coolshape SA et de générer des revenus par l'intermédiaire de contrats de licence. En 2014, la mise en œuvre des lasers à titre d'essais a permis de réaliser les premières recettes de licences. Au cours de cette phase d'essai, différents problèmes sont toutefois apparus ; ils doivent être éliminés avant que la nouvelle génération de lasers puisse être commercialisée à l'échelle de toute la Suisse. Le conseil d'administration estime que les lasers pourront être mis en service dans les années 2017/18 et attend d'importants revenus au cours de ces années.

Vous êtes l'organe de révision légal de la société Laser Patent SA depuis sa fondation. En qualité de réviseur/révisseuse responsable au sein de la société Controlla SA, vous avez effectué les opérations d'audit de Laser Patent SA pour l'exercice commercial 2014 et achevé votre travail sur place le 16 mars 2015. L'entretien final avec le conseil d'administration de Laser Patent SA a lieu le 10 juin 2015. Le rapport de révision est signé à la date de l'entretien final puis est remis à l'entreprise.

À l'occasion de l'entretien final, les éléments suivants sont consignés :

- Actifs immatériels : la valeur intrinsèque des coûts de brevets activés dépend des évolutions futures et de la faisabilité du business plan. Le conseil d'administration n'a pas pu apporter de preuves fondées de la valeur intrinsèque des brevets activés à la date concernée. L'établissement d'un rapport d'évaluation détaillé n'est pas exigé. On admet en conséquence que les coûts activés sont significativement surestimés. Toutefois, la situation globale ne s'en trouve pas fondamentalement changée.
- L'incertitude concernant la poursuite de l'exploitation a été suffisamment décrite en annexe.

Dans l'annexe 1, vous trouverez les comptes annuels de Laser Patent SA.

Formulez les différences par rapport au libellé habituel (modifications).

Exercice 4.2)

(4 points)

Exposé de la situation de Coolshape SA :

La société sœur de Laser Patent SA a été fondée pendant l'exercice 2011 par Messieurs Bärtschi et Vick. Au cours des dernières années, elle a développé activement une nouvelle technologie laser. Elle commercialise des lasers dans le domaine de l'industrie médicale et esthétique de la beauté. Depuis 2013, le développement technologique d'une série de lasers a entraîné des coûts de développement issus de prestations propres élevés. En 2014, quelques séries de la nouvelle génération de lasers ont déjà pu être testées. Au cours de cette phase d'essai, quelques problèmes sont apparus, qui n'ont pas encore pu être résolus. Cependant, cette phase d'essai a permis de réaliser des recettes d'un montant d'environ CHF 913 000.

Au cours de l'exercice sous revue, vous avez obtenu le mandat de Coolshape SA et êtes devenu son organe de révision légal. Pour l'exercice précédent, c'est la société Treuvida SA qui était l'organe de révision. Dans son rapport du 15 mai 2014, Treuvida SA a remis une opinion de contrôle non modifiée. En votre qualité de réviseur/révisseuse responsable au sein de la société Controlla SA, vous avez effectué les opérations de révision de Coolshape SA et les avez achevées sur place le 2 août 2015. Un collaborateur de votre département fiduciaire chez Controlla SA procède aux écritures de clôture.

À l'occasion de l'entretien final, les éléments suivants sont consignés :

- Prestations propres activées : la valeur intrinsèque des prestations propres activées dépend des évolutions et de la faisabilité du business plan. Le conseil d'administration a pu apporter la preuve de la valeur intrinsèque, à la date actuelle, des prestations propres activées.
- L'incertitude concernant la poursuite de l'exploitation a été suffisamment décrite en annexe.

Dans l'annexe 2, vous trouverez les comptes annuels de Coolshape SA.

Veillez formuler les répercussions sur le rapport de révision (différences par rapport à la formulation habituelle) pour les éléments suivants :

Les comptes de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre réviseur :

Participation à la tenue de la comptabilité :

Quelle opinion d'audit formulez-vous dans le cas présent ? Prenez note que dans le cadre de cette question, une formulation du rapport n'est pas exigée.

Le surendettement de Coolshape SA, associé à la postposition, a des répercussions sur le rapport de l'organe de révision. S'agit-il là d'un complément ou d'une remarque ? Prenez note que dans le cadre de cette question, une formulation du rapport n'est pas exigée.

Expliquez la différence entre « complément » et « remarque ».

Exercice 4.3)

(2,5 points)

La société M Müller SA est une entreprise familiale appartenant à 50 % à chacune des sœurs, Madame Müller et Madame Schmid.

La société est très liquide et se finance seule intégralement (pas d'implication d'un établissement financier). Elle dispose de capitaux propres distribuables d'un montant d'environ 5 millions de CHF.

Au cours de l'exercice 2014, l'entreprise a de nouveau réalisé de bons résultats et affiche un bénéfice d'environ 0,8 million de CHF.

Dans le cadre de la révision finale (contrôle restreint) pour l'exercice 2014, effectuée en avril 2015, vous constatez qu'un dividende supplémentaire de 1,5 million de CHF a été décidé lors de l'Assemblée générale extraordinaire de novembre 2014. La proposition initiale du conseil d'administration prévoyait le report à nouveau de la totalité du résultat. De fait, cette proposition a été adoptée par l'assemblée générale ordinaire.

Cette distribution est-elle simplement possible ? Justifiez votre réponse.

- Oui Non

Justification :

Vous n'avez connaissance de la distribution des dividendes extraordinaires que l'année suivante dans le cadre du contrôle des comptes annuels. Cet état de fait a-t-il des répercussions sur le rapport et si oui, lesquelles ?

Exercice 5 : Multiple Choice

(6 points)

Les questions suivantes sont à traiter indépendamment des autres exercices et sont par ailleurs sans rapport avec les autres questions.

Exercice 5.1)

(3 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante.

	Affirmations	pertinentes / correctes	non pertinentes / erronées
a)	Dans le cadre des comptes annuels soumis à une révision ordinaire volontaire, l'établissement d'un tableau des flux de trésorerie est-il obligatoire ?		
b)	Dans le cas de comptes annuels soumis à un contrôle restreint, est-il possible d'apporter des indications complémentaires en annexe et d'établir un rapport annuel?		
c)	Le contrôle du rapport annuel fait partie des actes d'audit dans le cas d'un contrôle ordinaire.		
d)	Le client a établi un tableau des flux de trésorerie et l'a publié avec le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Vous procédez à un contrôle restreint du bilan, des comptes de résultat et de l'annexe. Votre assistant estime que le tableau des flux de trésorerie doit être, lui aussi, obligatoirement contrôlé.		
e)	Le client a établi ses comptes annuels conformément au nouveau droit comptable et renonce à faire figurer les données de l'exercice précédent. Les positions d'ouverture doivent-elles être tout de même contrôlées ?		
f)	Lorsque les comptes annuels sont contrôlés conformément au nouveau droit comptable, deux signatures (la signature du réviseur responsable ainsi qu'une autre signature) sont requises sur le rapport d'audit.		

Exercice 5.2)

(3 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante.

	Affirmations	pertinentes / correctes	Non pertinentes / erronées
a)	Un contrôle restreint sur mandat peut être effectué conformément à la norme suisse relative au contrôle restreint.		
b)	En cas d'urgence, la société de révision peut participer à l'établissement des comptes annuels (révision ordinaire) si cette participation est mentionnée dans le rapport.		
c)	Les personnes morales affichant un chiffre d'affaires inférieur à CHF 500 000 ne sont pas assujetties à l'obligation de tenir une comptabilité et de présenter des comptes.		
d)	En vertu des dispositions du CO, la comptabilité peut être tenue dans n'importe quelle monnaie.		
e)	En vertu des dispositions du CO, la comptabilité peut être tenue dans n'importe quelle langue.		
f)	La manière dont le conseil d'administration dirige la société n'est pas soumise au contrôle de l'organe de révision.		

Exercice 6 : assurance qualité (5 points)

Les questions suivantes sont à traiter indépendamment des autres exercices et sont par ailleurs sans rapport avec les autres questions.

Exercice 6.1) (1 point)

Quel est l'objectif de l'assurance qualité dans l'audit ?

Explication :

Exercice 6.2) (1,5 points)

Un collègue de travail prend contact avec vous avec le problème suivant : il a entendu dire qu'à partir de 2016, toutes les entreprises de révision devaient disposer d'une assurance qualité. Il souhaite savoir si cette information est correcte. Justifiez votre réponse.

Oui Non

Justification :

Exercice 6.3)

(2,5 points)

Votre collègue de travail est réviseur agréé et dirige l'entreprise fiduciaire Experta SA. Il est le seul collaborateur à fournir des prestations de révision. Pouvez-vous, en tant que réviseur/révisseuse agréé/e, effectuer la surveillance (contrôle subséquent interne) ? Justifiez votre réponse.

- Oui Non

Justification :

Que comporte une surveillance (contrôle subséquent interne) ? Expliquez le contenu de manière détaillée.

Réponse :

Annexe 1 (comptes annuels de Laser Patent SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Bilan

ACTIFS	31.12.2014	Année précédente
	(en CHF)	(en CHF)
Actifs circulants		
Liquidités	83,15	2 000,30
Autres créances	0,00	32,15
	83,15	2 032,45
Immobilisations		
Actifs immatériels		
Brevets et coûts de brevets activés	606 600,00	604 000,00
Frais de fondation activés	0,00	1 000,00
	606 600,00	605 000,00
TOTAL ACTIFS	606 683,15	607 032,45
PASSIFS	31.12.2014	Année précédente
	(en CHF)	(en CHF)
Fonds étrangers à court terme		
Engagements issus de livraisons et de prestations	7 709,65	13 556,95
Autres engagements	148 940,10	137 994,15
Passifs de régularisation	4 500,00	3 500,00
	161 149,75	155 051,10
Fonds étrangers à long terme		
Prêts de proches avec postposition	150 000,00	160 000,00
Prêts d'actionnaires	325 448,35	304 239,35
	475 448,35	464 239,35
Capitaux propres		
Capital-actions	100 000,00	100 000,00
Réserves légales générales	1 600,00	1 600,00
Perte au bilan :		
Report de pertes	-113 858,00	-67 955,80
Perte annuelle	-17 656,95	-45 902,20
	-131 514,95	-113 858,00
	-29 914,95	-12 258,00
TOTAL PASSIFS	606 683,15	607 032,45

Annexe 1 (comptes annuels de Laser Patent SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Compte de résultat

	2014 (en CHF)	Année précédente (en CHF)
Produits		
Revenus de licences	10 409,50	5 973,00
Produit de la vente de brevets	38 000,00	0,00
	48 409,50	5 973,00
Frais d'administration et de distribution		
Frais bancaires	72,45	70,50
Amortissements	33 417,50	33 403,00
Frais de bureau et d'administration	6 634,25	3 588,70
	40 124,20	37 062,20
Résultat d'exploitation	8 285,30	-31 089,20
Autres charges et produits		
Charges d'intérêts	-25 442,30	-16 932,55
Produits d'intérêts	0,05	1,25
	-25 442,25	-16 931,30
Perte annuelle avant impôts	-17 156,95	-48 020,50
Impôts	-500,00	2 118,30
Perte annuelle après impôts	-17 656,95	-45 902,20

Annexe 1 (comptes annuels de Laser Patent SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Annexe

1. Poursuite de l'exploitation

La société Laser Patent SA a été fondée au cours de l'exercice 2012. Étant donné que les produits en attente de brevet n'ont pas pu être mis sur le marché en totalité au cours des exercices commerciaux précédant 2014, seuls des revenus de brevets d'un montant de CHF 10 409,50 en 2014, resp. de CHF 5 973,00 en 2013, ont été réalisés.

De ce fait, la société est encore confrontée à des problèmes de liquidités. Le conseil d'administration est conscient du fait que des fonds supplémentaires doivent être réunis pour que l'entreprise puisse faire face à ses obligations en souffrance et à ses obligations futures.

Le conseil d'administration a confiance dans l'entreprise et maintient la poursuite de son exploitation.

2. Évaluation du risque

Le conseil d'administration a procédé périodiquement à des évaluations du risque suffisantes et a pris les éventuelles mesures requises pour réduire à un niveau non significatif le risque d'une présentation erronée des états financiers. Il n'existe pas de documentation écrite de l'évaluation du risque.

Annexe 2 (comptes annuels de Coolshape SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Bilan

ACTIFS	31.12.2014	Année précédente
	(en CHF)	(en CHF)
Actifs circulants		
Liquidités	27 415,23	12 121,82
Créances issues de livraisons et de prestations	42 276,55	192 553,75
Ducroire	-4 137,00	-4 137,00
Autres créances		
Tiers	253 327,67	165 955,35
Proches	334 142,00	66 198,10
Stocks de matériel	950 575,00	1 156 992,00
Travaux commencés	142 125,00	137 500,00
	1 745 724,45	1 727 184,02
Immobilisations		
Équipements de bureau et d'exploitation	31 603,00	43 701,00
Équipement informatique	48 520,00	28 750,00
Véhicules	3 960,00	6 600,00
Actifs immatériels		
Logiciels pour machines et lasers	182 500,00	288 750,00
Frais de développement activés	1 586 065,00	754 640,00
	1 852 648,00	1 122 441,00
TOTAL ACTIFS	3 598 372,45	2 849 625,02

Annexe 2 (comptes annuels de Coolshape SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Bilan

PASSIFS	31.12.2014	Année précédente
	(en CHF)	(en CHF)
Capitaux étrangers		
Engagements issus de livraisons et prestations	415 600,16	145 084,66
Autres engagements		
Tiers	108 666,50	103 639,30
Actionnaires	743 435,25	602 836,97
Proches	314 474,95	111 177,15
Acomptes de clients	204 696,75	105 809,65
Passifs de régularisations	43 576,40	31 900,25
Prêts		
Actionnaires	860 000,00	860 000,00
Proches	408 261,50	549 419,00
Proches avec postposition	2 600 000,00	1 900 000,00
	5 698 711,51	4 409 866,98
Capitaux propres		
Capital-actions	100 000,00	100 000,00
Réserves légales générales	1 000,00	1 000,00
Perte au bilan :		
Report de pertes	-1 661 241,96	-755 391,13
Perte annuelle	-540 097,10	-2 201 339,06
	-2 100 339,06	-1 560 241,96
TOTAL PASSIFS	3 598 372,45	2 849 625,02

Annexe 2 (comptes annuels de Coolshape SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Compte de résultat

	2014	Année précédente
	(en CHF)	(en CHF)
Produit d'exploitation		
Produits	781 262,94	997 012,47
Produits de la phase d'essai	913 001,00	0,00
Produits de prestations propres portées à l'actif	1 081 176,00	246 700,00
	2 775 439,94	1 243 712,47
Charges de marchandises		
Charges de marchandises (frais d'achat inclus)	-1 174 192,46	-383 633,74
	-1 174 192,46	-383 633,74
Bénéfice brut	1 601 247,48	860 078,73
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-1 213 894,35	-1 037 783,75
Location des bureaux, nettoyage, électricité	-99 727,80	-90 753,85
Charges d'intérêts, frais bancaires	-187 029,64	-151 687,88
Réparation, entretien et charges véhicules	-49 613,20	-26 556,17
Amortissements	-443 988,75	-306 608,90
Assurances choses	-13 776,25	-16 537,35
Frais de bureau et d'administration	-31 100,02	-32 028,48
Frais de déplacement et publicité	-65 211,07	-76 773,75
Autres charges d'exploitation	-36 503,50	-26 699,43
	-2 140 844,58	-1 765 429,56
Perte annuelle avant impôts	-539 597,10	-905 350,83
Impôts	-500,00	-500,00
Perte annuelle après impôts	-540 097,10	-905 850,83

Annexe 2 (comptes annuels de Coolshape SA)

Les comptes annuels 2014 présentés ici ont été contrôlés et sont déterminants pour les rapports.

Annexe

	31.12.2014 (en CHF)	Année précédente (en CHF)
--	-------------------------------	-------------------------------------

1. Poursuite de l'exploitation

La société Coolshape SA a été fondée au cours de l'exercice 2011. Étant donné que les la-sers nouvellement conçus n'ont pas pu être mis sur le marché en totalité au cours des exercices commerciaux précédant 2014, seuls des revenus d'un montant de CHF 913 001,00 en 2014 ont été réalisés. De ce fait, la société est encore confrontée à des problèmes de liquidités. Le conseil d'administration est conscient du fait que des fonds supplémentaires doivent être réunis pour que l'entreprise puisse faire face à ses obligations en souffrance et à ses obligations futures.

Le conseil d'administration a confiance dans l'entreprise et maintient la poursuite de son exploitation.

2. Valeurs d'assurance-incendie

Mobilier et équipements	760 000,00	760 000,00
Stocks de matériel	600 000,00	500 000,00

3. Engagements envers l'institution de prévoyance

Fondation collective LPP	59 708,60	61 300,45
--------------------------	-----------	-----------

4. Évaluation du risque

Le conseil d'administration a procédé périodiquement à des évaluations du risque suffisantes et a pris les éventuelles mesures requises pour réduire à un niveau non significatif le risque d'une présentation erronée des états financiers. Il n'existe pas de documentation écrite de l'évaluation ni de la discussion au sein du conseil d'administration.